Image not found or type unknown

Réembauche après licenciement économique

Par **banzz**, le **12/02/2008** à **09:11**

Bonjour,

mon père a été ciblé par un licenciement économique dans l'entreprise ou il était salarié ainsi que certains de ses collègues (une demi-douzaine environ). Certains d'entre eux, suite aux licenciements sont partis d'eux-mêmes et le directeur a alors demandé à mon père si il pouvait revenir travailler.

Le préavis de 2 mois est terminé depuis le 11 Février. Que se passe-t-il si mon père revient travailler ? Est-ce la conclusion implicite d'un nouveau CDI et est-ce que mon père à droit à des indemnités de licenciement malgré tout ?

Si quelqu'un pouvait m'éclairer sur le sujet ou me donner des conseils sur qui aller voir pour savoir si tout a été fait dans les règles je vous en serai très reconnaissant

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés